

ENTRETIEN

economie.union@sonapresse.com

" Ce commerce s'exerce dans l'informel, il n'est ni réglementé ni contrôlé ! "

TRAFIC d'eau potable, circuits d'approvisionnement défaillants, investissements consacrés, solutions à court terme... La question de l'eau reste centrale pour le gouvernement et les populations en stress hydrique permanent. Dans cet entretien exclusif, le ministre d'Etat en charge de l'Energie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze, livre les réponses que l'exécutif compte apporter face à cette problématique.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : M. le ministre, face à la difficulté de l'approvisionnement en eau dans les différents quartiers de la capitale, un commerce parallèle s'est créé. Celui de la livraison d'eau à domicile par des petits opérateurs privés. Ce commerce est-il réglementé et surtout contrôlé ?

Alain-Claude Bilie-By-Nzé : Je vous remercie pour cette occasion que vous m'accordez pour dire ce que fait le gouvernement de la République, sous l'autorité de Monsieur le président de la République, chef de l'État, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, et la coordination de Madame le Premier ministre, chef du gouvernement Rose Christiane Ossouka Raounda, dans ce domaine essentiel de l'accès à l'eau potable dans le Grand Libreville et à l'intérieur du pays.

Pour répondre à votre question, je dirais que ce commerce s'exerce dans l'informel, il n'est ni réglementé ni contrôlé. Nous allons créer le cadre pour recenser ces opérateurs et définir les normes de qualité et les tarifs à respecter par ces opérateurs. C'est tout le sens de la présentation prochaine du projet de loi portant réglementation de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable. Globalement, cette situation est inhérente au stress hydrique que connaissent certains quartiers de la capitale. Cette activité devrait prendre fin dès que la production d'eau pourra satisfaire à la demande. En rappel, depuis la pandémie de Covid-19 (avril 2020), la SEEG procède à la distribution gratuite de l'eau dans les quartiers en stress hydrique.

Malgré les nombreuses annonces, plusieurs quartiers sont toujours dépourvus ou mal alimentés en eau. Quels sont les investissements prévus dans la nouvelle convention avec la SEEG afin de régler définitivement la question de l'approvisionnement en eau potable dans le Grand Libreville ?

Les raisons majeures du déficit d'accès à l'eau potable dans plusieurs quartiers du Grand Libreville, à l'instar de certaines localités de l'intérieur du Gabon sont globalement de quatre ordres. Premièrement, l'insuffisance de la production d'eau qui n'a pas suivi l'évolution de la demande. Deuxièmement, la vétusté et le sous-dimensionnement des réseaux de distribution d'eau (conduites fuyardes ou diamètres insuffisants pour assurer un transit convenable). Troisièmement, l'insuffisance des capacités de stockage (réservoirs, châteaux d'eau). Et quatrièmement, la création spontanée de nouveaux quartiers dépourvus de réseaux d'eau, notamment en zones périphériques

La nouvelle convention signée avec la SEEG impose à cet opérateur des délais de réalisation de branchement contraignants qui sont assortis de pénalités (ristourne ou remboursement du prix du branchement pouvant aller jusqu'à 50%).

des villes éloignées des conduites maîtresses ou installées sur des points hauts.

L'accroissement de la demande en eau sur le Grand Libreville nécessite une réponse rapide et urgente que l'État gabonais est en train de mettre en œuvre dans le cadre de projets structurants. Il s'agit du renforcement des moyens de production d'eau potable par la mobilisation et le traitement d'eau de surface dans la zone de Ntoun : projet Mbomo (35 000 m³/jour) porté par la SEEG et projet Ntoun7 (140 000 m³/jour) porté par le FGIS ; renouvellement, renforcement et extensions sur le réseau de distribution d'eau du Grand Libreville pour 280 km de canalisation ; création de 4 châteaux (Bikélé, Ntoun, Mebaroute Cocobeach et Prison centrale de Libreville) ; construction d'une station de pompage au PK 5 et mise en service du réservoir 10 000 m³ de la Cité de la Caisse et 2ème château d'Angondjé ; réparation des fuites dans les bâtiments administratifs, dans le cadre du Programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIAEPAL). En plus de ce programme d'investissement, la nouvelle délégation de service public fait obligation à la SEEG d'augmenter l'accès à l'eau potable (augmentation du taux de desserte de 3% par an avec application de pénalités en cas de non-respect).

D'une manière générale, il faut retenir que la SEEG s'est engagée à investir dans le renforcement de ses capacités de production et de distribution d'eau potable. L'État, pour sa part continuera d'investir et d'accompagner la SEEG au service de nos compatriotes.

Photo : DR



economie.union@sonapresse.com



«Dans les prochaines semaines, des forages urbains seront mis en service»

En attendant la concrétisation de ces lourds investissements, quelles solutions à court terme le gouvernement prévoit-il de mettre en place pour apaiser le stress hydrique des populations ?

Afin de soulager les populations pendant la phase de mise en œuvre des projets structurants en production et en distribution, des actions palliatives sont en cours de réalisation par les opérateurs et organismes sous-tutelle du ministère de l'Énergie et des Ressources hydrauliques. Ces actions sont essentiellement pour la SEEG : la réalisation de travaux de maillage des canalisations du réseau d'eau (cas de Plaine-Niger, SNI Owendo) afin d'optimiser la répartition des flux d'eau ; la construction et le renforcement des surpresseurs pour atteindre les consommateurs sur les points hauts et les plus éloignés (Alibandeng, Dragages, Alenakiri, Nyali) ; la réalisation de mini-projets d'Adduction en eau potable (AEP) par des forages à implanter dans certains secteurs en fort stress hydrique du Grand

Libreville (Akanda, Libreville et Owendo). Mais aussi par la réduction des pertes techniques en eau sur le réseau de distribution par l'intensification de la recherche et de la réparation des fuites ; la réalisation de petites extensions eau avec rapprochement des compteurs individuels et le renouvellement des branchements eau fuyards.

S'agissant de l'Etat, il s'agit principalement de la poursuite de la mise en œuvre du PIAEPAL (77 milliards FCFA), du PASBMIR (35 milliards) et des projets prioritaires financés sur ressources propres à hauteur de 10 milliards de francs. Dans les prochaines semaines, des forages urbains seront mis en service.

Plusieurs travaux d'installation de pompes publiques et autres stations d'eau avaient été annoncés en 2020 dans le cadre du programme d'amélioration de la fourniture en eau. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Dans le cadre du Plan d'urgence 2020-2021, la SEEG a ré-

alisé des projets en eau suivants : station de traitement d'eau Cim-Gabon 2 (36 000 m³/jour) ; réhabilitation des forages Angondjé + renforcement de la station de traitement (2400 m³/jour) ; mise en place d'une station de traitement d'eau à Mitzic, Ndjolé et Bakoumba et installation de surpresseurs au CUSS (Owendo), à Bitam, à Epila (FCV), à Moanda et à Ntchengue. Les travaux en cours d'achèvement concernent le renforcement de la production de Mouila, Booué et Mandorové. Le montant global de ces projets est de 10,5 milliards de francs pour un impact estimé sur 200 000 habitants.

En 2021, les clients de la SEEG s'étaient plaints de la hausse incompréhensible des factures d'eau et d'électricité. Où en est-on avec l'audit sur la facturation demandée par le gouvernement ?

À ma demande effectivement, un audit a été initié en novembre 2021 et confié au cabinet KPMG. Cet audit est en cours. Nous atten-

dons ses conclusions, mais depuis le début de l'année 2021, la SEEG a procédé à l'arrêt des estimations des consommations des clients, et désormais, le relevé est systématiquement accompagné d'une photo des index des compteurs. Il peut y avoir encore des situations qui échappent à cette procédure, mais l'engagement est d'en finir avec la facturation par estimation de consommation.

Le temps d'acquisition d'un compteur d'eau ou d'électricité atteint aujourd'hui presque un an. Que prévoit la nouvelle convention avec la SEEG pour éviter ce désagrément aux usagers ?

La nouvelle convention signée avec la SEEG impose à cet opérateur des délais de réalisation de branchement contraignants qui sont assortis de pénalités (ristourne ou remboursement du prix du branchement pouvant aller jusqu'à 50%). Il faut noter qu'à partir de 2020, la SEEG a connu une rupture dans sa chaîne d'approvisionnement en matériels de branche-

ment (exclusivement fabriqués à l'étranger) résultant de la période de crise sanitaire mondiale due à la pandémie de Covid-19. Actuellement, la SEEG est en attente de la livraison de 100 000 compteurs électricité, ce qui permettra de résorber progressivement le volume de clients en attente.

Avec la libéralisation du secteur de l'eau et de l'électricité, quelles sont les conditions à remplir pour qu'un opérateur devienne un fournisseur agréé ?

Tout opérateur devra obtenir un accord de l'État après examen de son projet, de ses capacités techniques et financières et de son business plan. Le projet de loi portant réglementation des secteurs eau et électricité détaillera le dispositif et les conditions d'installation des nouvelles entreprises. Dans tous les cas, ce qu'il convient de retenir, c'est que l'État a décidé de mettre fin au monopole et d'encourager la concurrence dans ce domaine, y compris en matière de production, de transport et de distribution de l'eau potable.